

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2017

Le 16 novembre 2017, à 18h00, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 13 novembre 2017.

Etaient Présents : Mmes DURAND – NEVISSAS - CHAMPION
MM GARDANT – CERVINO - VINCENT

Excusé : Mme BRIEND ayant donné procuration à Mme CHAMPION

Absents : M.GARGIULO – Mme BARTH

Secrétaire de séance : M. Vincent CERVINO

Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour le recensement de la population.

L'assemblée,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 – 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour réaliser les opérations de recensement de la population,

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

Le recrutement de 1 agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois allant du 18 janvier au 17 février 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent recenseur à temps complet

Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base d'un forfait de 920€ brut plus le remboursement des indemnités kilométriques pour se rendre aux formations.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération approuvant les nouveaux statuts du SDEA.

La Maire fait part au Conseil Municipal de la notification reçue le 3 novembre 2017 concernant la modification des statuts du SDEA du 3 juillet 2017.

La Maire présente les modifications apportées à ces statuts.

Après examen et délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux statuts.

Délibération pour le soutien aux bailleurs sociaux de l'Ardèche, de la Drôme en lien avec la stratégie logement annoncée par le gouvernement en septembre 2017 et le projet de loi de finances pour 2018.

Le Conseil Municipal a décidé de reporter cette délibération pour manque d'informations.

Point sur les agents communaux :

1 – Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-4° ;

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- La création à compter du 20 novembre 2017 d'un emploi permanent d'agent d'entretien dans le grade d'adjoint technique contractuel à temps non complet, à raison de 2 heures hebdomadaires (durée inférieure à 17h30).

Cet emploi pourra éventuellement être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée compte tenu d'une vacance de poste pour effectuer l'entretien des bâtiments communaux.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

2 - Arrêt Gilles et Marc

Gilles HUGER : Arrêt jusqu'à début décembre remplacé par Raphaël PONCET

Marc LATZ : A cause de ses problèmes de santé, Marc ne peut réintégrer son logement il sera relogé provisoirement dans le logement communal.

3 – Primes de fin d'année des agents communaux

Ces primes sont reconduites sous forme d'un paiement d'heures complémentaires ou supplémentaires.

Point sur les différentes commissions de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

- Urbanisme : Révision PLU de Lanas

Madame VIGNERON de la DT et Monsieur INSELIN ont rencontré des élus en Mairie pour faire une première analyse de la révision du PLU. Afin d'informer au mieux l'ensemble du conseil municipal sur les démarches à respecter une réunion avec Monsieur INSELIN chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, aura lieu le jeudi 14 décembre 2017 à 17h à la Mairie.

- Ordures ménagères :

Les discussions se poursuivent quant à l'organisation du ramassage des ordures ménagères sur les différentes communes de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, celle-ci s'annonce complexe et une réflexion est engagée sur le choix du syndicat (SIDOMSA / SICTOBA)

- Chemin de randonnée :

Signalisation réactualisée par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche

- Signalétique :

Report en 2019 pour Lanas

Discussion autour de l'obligation d'extension de réseaux électriques pour les parcelles B839, B847, 1369, 1367

La commune se doit de faire une extension de réseau électrique pour les parcelles constructible B839, 847, 1369, 1367. Le SDE finance cette extension à hauteur de 75%. En attente des devis cette extension sera soit souterraine soit aérienne.

Travaux chemins des Bras

Les travaux sont terminés, il n'y a pas eu des problèmes majeurs avec les riverains. Le changement de la conduite d'eau a été effectué aussi sur le chemin des Souchères (non prévu initialement). La borne incendie a été changée à cause de la vétusté et la non fonctionnalité de l'existante.

DIVERS

- Inauguration de la station d'épuration : 1^{er} décembre 2017 à 10h30 (destinée au élus)
- Téléthon : 9 décembre 2017
- Vœux du Maire : 12 janvier 2018 à 18h
- Repas CCAS : 11 Février 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

DURAND Marie-Christine

NEVISSAS Marlène

GARDANT Jean-Jacques

BARTH Marie-Jeanne

VINCENT Pascal

CERVINO Vincent

CHAMPION Louise

BRIEND Gaëlle

GARGIULO Sébastien